

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la Commune d'EMERCHICOURT  
Séance du 27 mars 2025Date de convocation :

21 mars 2025

Date d'affichage :

21 mars 2025

Nombre de conseillers

En exercice :	14
Présents :	10
Votants :	13
Absents :	4
Exclus :	0

Etaient présents :

Mesdames BAFSCOPS Marie-Catherine – CHOQUET Justine et SUM Michèle.

Messieurs DAMS Gonzague – DE FILIPPI Lucas – DUFOUR Daniel – DUMONT Jean-Philippe – DUROSIER Albert – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame HERBIN Melody a donné pouvoir à Monsieur DAMS Gonzague.

Madame LONGEARD Ingrid a donné pouvoir à Monsieur DUMONT Jean-Philippe.

Madame COTREZ Sabrina a donné pouvoir à Madame SUM Michèle.

Absente :

Mesdames BRZEZINSKI Régine.

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Citoyenne sous la présidence de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Madame Justine CHOQUET est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2025/01/11

7.5 Subventions

**OBJET : Demande de subvention au Département au titre des amendes de police – trottoir rue de la Liberté**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une partie du trottoir de la Liberté côté IME avant l'aire de retournement est en terre battue. Pendant les épisodes pluvieux les enfants marchent dans la boue ou dans des flaques d'eau. Les bus et voitures déposent les enfants sur un terrain glissant et accidentogène. Il est proposé d'aménager cette partie de trottoir en enrobé.

Ces travaux peuvent faire l'objet de demandes de subventions :

- ✓ Au Département au titre des Amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De réaliser les travaux de réaménagement du trottoir de la Liberté.
- De demander le montant maximum des subventions au Département au titre des Amendes de police.
- D'autoriser le Maire à signer toutes les conventions et tous les documents se rapportant à ces demandes de subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Régis ROUSSEL

